

Monsieur le Ministre, nous vous remercions.

- 6 -

SUSPENSION DE LA SEANCE

M. LE PRESIDENT

Mes chers collègues,

Nous proposons à l'Assemblée de suspendre la séance et de la reprendre cet après-midi pour examiner à 15 heures le projet de budget du ministère de la Communication et à 17 heures celui de la Protection de la Nature.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance est reprise à 15 heures)

- 7 -

REPRISE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est reprise.

Monsieur le Ministre, l'Assemblée nationale vous souhaite la bienvenue à vous et à vos collaborateurs.

- 8 -

PROJET DE BUDGET DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère de la Communication.

La parole est à Monsieur Christian VALANTIN, Rapporteur général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs les Députés,  
Mes chers Collègues,

Le projet de budget du Ministère de la Communication a été arrêté pour l'exercice 1986-1987, à la somme de 1 818 843 000 frs contre 1 586 597 000 frs pour la gestion en cours, soit une augmentation de 232 246 000 frs en valeur absolue et de 14,6 % en valeur relative. Cette augmentation est consécutive au remaniement ministériel du 2 janvier 1986, qui a détaché du Ministère de la Culture pour les rattacher au Ministère de la Communication : le Bureau du cinéma, la cinémathèque nationale, la société nouvelle de Promotion cinématographique.

Au chapitre 371, dépenses de personnel, la réévaluation de 33 645 000 frs (16,5 %) des services votés, s'explique donc par le rattachement, au Ministère de la Communication, des structures ci-dessus désignées et par l'accroissement de la dotation affectée à l'article 8 410 qui loge le Bureau de l'Information de Paris.

Au chapitre 372, dépenses de matériel, on enregistre une réévaluation des services votés de 23 476 000 frs (17,2 %). Il s'agit toujours des conséquences du remaniement ministériel du 2 janvier 1986.

Au chapitre 374, dépenses de transfert, la réévaluation des services votés a fait passer, en cours d'année, les crédits de 1 247 581 000 frs à 1 422 706 000 frs, soit une hausse de 175 125 000 frs (14 %). Il s'agit, à peu de chose près, de la subvention "subvention à l'industrie du cinéma" nouvellement intégrée à ce chapitre.

Vos commissaires ont entendu le rapport fait au nom de la Commission de l'Information, des Télécommunications, de la Jeunesse et des Sports. Puis, à sa suite, ont posé de nombreuses questions.

#### Questions liées aux missions et au fonctionnement de L'ORTS

##### 1.- La télévision à Saint-Louis et dans la région

Vos commissaires regrettent que la couverture télévisuelle de Saint-Louis et de la région soit si imparfaite. Ils s'en sont ouverts au Ministre en lui demandant d'inviter l'ORTS à remédier à cette situation.

Le Ministre a reconnu que la configuration géographique de la région ne facilite pas l'arrivée de l'image vidéo par le centre émetteur de Thiès. Il est envisagé d'installer, à Louga, le centre émetteur que l'Arabie Saoudite a financé. Une réunion va se tenir (ou s'est tenue) entre la Sonatel et l'ORTS pour étudier toutes les contraintes techniques liées à la nature et à la capacité des équipements du réseau de l'axe nord. Les conclusions qui sortiront de cette réunion permettront de choisir le lieu d'implantation définitive du centre émetteur. Si Louga est choisi, non seulement Saint-Louis sera couvert par la télévision, mais aussi Dagana et une partie du département de Podor, sans oublier la région de Louga et une partie de la région de Diourbel.

## 2.- La couverture radio de la Région de Tambacounda

Vos commissaires ont remercié le Ministre de la Communication pour l'installation, à Tambacounda, d'un émetteur de 20 kW. Ils ont déploré cependant qu'il ne balaie pas toute la région.

Le Ministre a fait observer que les émissions de la chaîne nationale sont désormais reçues à Tambacounda. Mais la région est particulièrement vaste. C'est pourquoi, l'ORTS est en train de réhabiliter un émetteur de 4 kw ondes courtes qui sera installé à Tambacounda et qui couvrira toute la région, notamment la partie orientale du département de Kédougou encore isolée.

## 3.- La programmation à la télévision et à la radio

Vos commissaires ont déploré le chevauchement horaire de certaines émissions à la radio et à la télévision. Par exemple, l'émission "confidences autour d'un micro", dont l'invité fut le Président Léopold Sédar SENGHOR, a coïncidé avec l'émission télévisée sur le Caire 86. Cela a pu gêner les auditeurs et des téléspectateurs intéressés à chacune de ces émissions.

Le Ministre, tout en admettant qu'il fallait, dans la programmation à la radio comme à la télévision, éviter ces chevauchements, a fait observer cependant que tous les Sénégalais n'ont pas la télévision, s'ils possèdent en grand nombre un transitor.

.../...

Les émissions de El Hadj Mansour MBAYE sur les parrains passent à une heure où les enfants dorment, alors qu'elles leur sont destinées.

Vos commissaires ont souhaité une programmation plus adaptée. De même pour l'émission "nocturnes" de Magib Sène.

Le Ministre en a convenu, comme il a manifesté son accord pour sélectionner, par le carré blanc ou par une programmation plus tardive, les émissions que les jeunes doivent autant que possible éviter de regarder.

#### Questions liées aux télécommunications

##### 4. Le Panaftel

Le Ministre a donné à vos commissaires, qui le sollicitaient des informations sur le Panaftel.

C'est un vaste réseau mis en place en Afrique de l'Ouest sur financement canadien. Le Panaftel part du Sénégal pour aboutir au Bénin, via le Mali. Dans sa partie sénégalaise, le Panaftel fonctionne depuis novembre 1981. Le réseau permet d'avoir de bonnes liaisons avec le Mali. Un autre projet, dit Panaftel, dans le cadre de la CDEAO, n'est pas encore exécuté. Cependant, l'appel d'offres a été lancé et Thomso désigné comme fournisseur. Ce dernier projet concerne le Sénégal, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau et d'autres pays de la sous-région. Le trajet retenu : Kédougou, Mali en Guinée et Conakry. Les travaux devraient se terminer fin 1988. Il ne faut donc pas croire que les travaux d'infrastructures du Panaftel, dans sa partie guinéenne, sont achevés. On en est au tout début de la procédure.

##### 5.- Le téléphone à Kédougou

Vos commissaires ont dit au Ministre leur impatience de voir le téléphone installé et fonctionner à Kédougou.

Dans sa réponse, le Ministre a rappelé que le téléphone à Kédougou fait partie d'un projet d'ensemble, baptisé Télécom II, qui doit couvrir les régions sud et sud-est de Ziguinchor-Kolda et Tambacounda. Les Ministères du Plan, de l'Economie et des Finances et de

la Communication se sont concertés et ont eu des conversations fructueuses à Washington avec la Banque Mondiale. Le projet sera soumis à l'examen du conseil d'administration de la Banque mondiale, le 16 juin prochain. C'est un dossier ficelé, et la mise en service de Télécom II pourrait se faire fin 1988, début 1989.

En attendant que Télécom II fonctionne, la Sonatel a essayé de mettre en place un système provisoire, mais a dû y renoncer en raison des difficultés de fonctionnement que ce système suscitait. Kédougou attendra donc deux "petites" années mais aura avec certitude un système définitif et fiable.

### Les industries culturelles.

#### 6.- La SIDEC

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur la situation de la SIDEC. Celle-ci avait connu des difficultés en raison des importations de vidéo-cassettes. Ces importations ont été réglementées et la SIDEC exerce sur elles un droit de contrôle. Vos commissaires se sont demandé si les résultats attendus de ce contrôle avaient permis de redresser la situation de la SIDEC.

Le Ministre, dans sa réponse, a précisé qu'il s'agissait d'importations de vidéo-cassettes à usage personnel et il a confirmé le droit de contrôle de la SIDEC sur elles. Une brigade de surveillance a été créée qui travaille en étroite relation avec les Douanes et la Gendarmerie. Le Ministre a cependant reconnu que cette surveillance était extrêmement difficile, mais qu'elle serait améliorée pour plus d'efficacité et poursuivie.

Vos commissaires, plutôt sceptiques quant à l'efficacité d'une telle opération, ont suggéré au Ministre d'améliorer le confort des salles de la SIDEC, le confort général et le confort technique, acoustique notamment. C'est sans doute, pensent-ils, la meilleure façon de lutter contre la concurrence des vidéo-clubs vendant leurs vidéo-cassettes.

Le Ministre a révélé que la SIDEC allait mettre en oeuvre un programme de 189 000 000 frs pour la rénovation de ses salles

7.- La production cinématographique et télévisuelle

Le Ministre partage le point de vue de vos commissaires qui ont insisté pour que se développent les productions cinématographiques et télévisuelles. Vos commissaires se sont félicités du rattachement, au Ministère de la Communication, du Bureau du cinéma, de la cinémathèque, de la SNPC et du soutien apporté par l'Etat à l'industrie cinématographique. Les industries cinématographiques et télévisuelles doivent être développées pour des raisons économiques d'abord, mais aussi pour des raisons stratégiques dans un monde de plus en plus interdépendant sur le plan culturel.

Le Sénégal se doit d'être présent, par ses productions, dans l'espace audio-visuel francophone en train de se faire.

.../...

## 8 - LA PANA

Vos Commissaires ont demandé au Ministre de leur faire le point sur la PANA.

La PANA, a précisé le Ministre, a été créée par 38 Etats membres de l'OUA. Les arriérés de contribution des Etats membres posent des problèmes à la PANA. Le Président en exercice de l'OUA a fait en personne des efforts pour que cette situation soit réglée. Ces efforts ont été efficaces. Le conseil intergouvernemental de l'Agence qui va se réunir à Hararé, à partir du 29 mai 1986, pour examiner le budget 1986-1987 de l'Agence, permettra de connaître la toute dernière position.

### Les nouvelles technologies

#### 9 - Le satellite africain

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur le dossier du satellite africain.

Le Ministre a déclaré que c'était un "grand dossier" non seulement technique, mais politique. Le satellite africain est devenu plus que jamais une nécessité incontournable. Deux thèses s'affrontent.

Une première thèse veut que la conception, la réalisation et la gestion du programme soient confiées à un comité inter-institutions (internationales), en associations avec les organisations africaines de télécommunication.

Une autre conception postule que la définition du programme, son dimensionnement, sa gestion soient de la compétence des Gouvernements africains par le canal des administrations africaines de télécommunication en accord avec les organisations internationales de télécommunication ou de financement.

.../...

Les Ministres compétents se sont réunis en mars 86 à Harare après le conseil des Ministres de l'Union panafricaine des télécommunications. Aucun accord n'a pu sortir de ces réunions.

Douze Etats, dont le Sénégal, ont signé un accord d'intention pour la réalisation du satellite africain. Cet accord s'appuie sur la deuxième conception sans exclure la première. Le Sénégal est président du comité exécutif intérimaire. Une première réunion s'est tenue en août 85, une autre va se tenir à Brazzaville en juin 86. Le souhait est de ne pas aborder ce problème vital en termes d'affrontement idéologique, mais en termes techniques, a dit le Ministre pour terminer. Il espère qu'avant le prochain sommet de l'OUA, des projets pourront être soumis aux Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le Sénégal joue un rôle important : dans la première conception, le Sénégal était membre du comité de coordination des 11. Dans la deuxième conception, il était à l'avant-garde. Le Sénégal entendait cependant ne pas encourager, sur ce plan, la division, encourage toute position conciliatrice, surtout dans un domaine technique aussi fondamental.

#### 10 - La télédétection

Vos commissaires se sont intéressés à la télédétection et ont demandé au Ministre si ce système d'information, qui permet de scruter à distance les possibilités de la terre et de les évaluer, était utilisé au Sénégal.

Le Ministre, d'accord avec vos commissaires, a admis que ce système d'information lié aux nouvelles technologies (il utilise les satellites) permettait en effet de détecter les ressources naturelles des pays : agricoles minières, hydrauliques, pétrolières, etc... Il existe à Ouagadougou un centre de télédétection qui concerne un certain nombre d'Etats dont le Sénégal. C'est la direction

des Affaires scientifiques et techniques qui s'occupe d'exploiter les résultats des requêtes adressées au centre de Ouagadougou. La télédétection est un excellent moyen de gestion de la nature. Il permet la recherche. Il permet aussi de constater l'avancée du désert et d'y faire face, de prévoir l'invasion des criquets, des sauteriaux et des insectes déprédateurs.

11 - La Sonatel et les services liés aux nouvelles technologies

Vos Commissaires ont félicité la SONATEL et ont salué sa capacité à fournir des services liés au développement des technologies nouvelles de communication (centre télex, télé-conférence, branchement sur des banques de données extérieures, etc...).

Vos commissaires ont souhaité que dans ce cadre, Sonatel puisse être rapidement en mesure de fournir à ses abonnés la possibilité d'utiliser le réseau transpac ou tout autre réseau susceptible de mettre à bas tarif les banques de données extérieures.

D'accord avec vos commissaires, le Ministre a indiqué que Sonatel s'attachait d'abord à résoudre certains problèmes techniques.

x

x

x

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances et des Affaires économiques a adopté à l'unanimité le projet de budget du Ministère de la Communication et vous demande d'en faire autant.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Rapporteur général.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, nos collègues :

Yaya KONATE

Fily SADIAKHOU

Abdoulaye Niacar NIANE

Sogui KONATE

Boubacar SECK

Abdelkader SABARA

Serigne DIOP

Elimane KANE

Thierno SAMB

Babacar SALL

Bakary TAMBA

Ibrahima BEYE

Thierno DIOP

Mes chers collègues, nous avons 13 orateurs inscrits. Je vous propose de limiter le temps de parole à 5 minutes.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La parole est à notre collègue Yaya KONATE.

Monsieur Yaya KONATE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, permettez-moi de revenir sur des problèmes dont nous avons discuté l'an dernier au cours de l'audience que vous aviez bien voulu m'accorder et lors des séances de travail

que j'ai eues avec certains de vos collaborateurs.

Le premier concerne le téléphone du bureau de poste de Diawara dans le département de Bakel. Il fonctionnait correctement à la grande satisfaction de tous les habitants, malheureusement il est en panne depuis deux ans. On nous avait promis fermement de le remettre en état, mais jusqu'à présent, c'est le statu quo.

Le second problème est relatif à l'émission en pular à l'intention des habitants du Goundou dans le département de Bakel. J'ai fourni un dossier à la demande du directeur des programmes. La balle - si je puis m'exprimer ainsi - est maintenant dans votre camp. Quelles sont les dispositions que vous avez prises pour que cette émission soit effective ?

Monsieur le Ministre, à quand l'automatisation du téléphone dans la région de Tambacounda ?

Je voudrais enfin m'enquérir de la date de la pose des premières pierres des bureaux de poste de Missirah et de Makakouli-bantan sur lesquels nous fondons beaucoup d'espoir.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Ibrahima BEYE.

Monsieur Ibrahima BEYE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, au seuil de l'année budgétaire, je vous renouvelle mon soutien et vous encourage.

La loi portant création de l'Office des Postes et de la Caisse d'Epargne - OPCE - a accordé à cet organisme le monopole de

l'exploitation postale en matière de courrier. Mais nous avons constaté l'existence de sociétés privées qui livrent à l'OPCE une concurrence à la limite déloyale. Qu'est-ce qui justifie leur action ? Ont-elles reçu une autorisation ? Si oui, dans quelles conditions ? Dans la négative, qu'est-ce qui est prévu pour pallier ces inconvénients ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, qu'en est-il du film Thiaroye ? Est-il oui ou non en chantier ?

Jé vous remercie.

Monsieur le Président

La parole est à notre collègue Fily SADIAKHOU.

Monsieur Fily SADIAKHOU

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais, au nom des populations de Tambacounda, vous remercier des grands efforts que vous ne cessez de déployer pour qu'elles puissent être au même diapason que les autres en matière de télécommunications. Cette région, vous l'avez dit, est très vaste, ce qui rend difficile l'implantation d'infrastructures appropriées lui permettant de participer, parce que mieux informée, au développement de la Nation.

Ma première question a été posée par mon collègue Yaya KONATE.

La deuxième concerne le programme de téléphone rurale. Je voudrais savoir si vous envisagez d'en élaborer un susceptible de désenclaver certaines localités de notre région.

Monsieur le Ministre, il existe, à Kédougou, des vacations de téléphone de 11 h à 12 h et de 16 h à 17 h. Dans l'attente d'infrastructures adéquates et compte tenu de l'éloignement de ce département, ne serait-il pas possible d'instaurer une permanence à la poste de Kédougou, ce qui faciliterait les contacts entre ce chef-lieu de département et notre capitale nationale ?

Je termine en vous assurant de notre soutien sans faille.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Abdoulaye Niacar NIANE.

Monsieur Abdoulaye Niacar NIANE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, l'effort déployé en matière d'installations téléphoniques dans les chefs-lieux de département est méritoire. Il importe de le poursuivre au niveau des grands centres, à l'intérieur des départements.

Je voudrais vous sensibiliser une fois de plus s'agissant du rétablissement des lignes téléphoniques Ndiagianiao-Mbour, Fissel-Mbour et Thiadiaye-Mbour. Comme vous le savez, elles ont été volées. Je pense que l'automatisation conviendra mieux aux nombreux usagers du téléphone de ces localités souvent très enclavées.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

-----

La parole est à notre collègue Sogui KONATE.

MONSIEUR SOGUI KONATE

-----

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers collègues,

Je voudrais, tout d'abord, adresser mes sincères félicitations à Monsieur le Ministre de la Communication ainsi qu'à ses collaborateurs, qu'ils soient de la SONATEL, de l'OPCE ou d'autres services.

Mes chers collègues, il y aura bientôt un an, nous vous voyions, dans cette salle, la loi portant création de la Société Nationale des Télécommunications -la SONATEL- et de l'Office des Postes et de la Caisse d'Epargne -l'OPCE- Pour beaucoup, cette option avait suscité non pas des inquiétudes, mais des questions sur l'avenir des postes et des télécommunications. Cependant, sans faire un bilan hâtif, nous pouvons, dans une certaine mesure, affirmer que le pari a été gagné, car au niveau des télécommunications, le téléphone, le télélex, etc, sont devenus aujourd'hui fonctionnels tant dans la région de Dakar que dans les autres. Je ne dis pas que tout est encore parfait, mais nous constatons que la SONATEL a connu un bon départ que les responsables et les usagers entendent maintenir.

En ce qui concerne l'OPCE -l'Office des Postes et de la Caisse d'Epargne- le départ est plus lent. Seulement, les journées de réflexion, que vous avez organisées avec les cadres de l'OPCE laissent augurer une accélération rapide pour permettre à cet organisme de devenir un outil indispensable à notre développement. Nous pensons que tous les moyens doivent être mis en oeuvre afin que l'OPCE, à l'instar de la SONATEL, puisse aussi atteindre sa vitesse de croisière. C'est pourquoi je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de nous ga-

• rantir que le monopole de l'O.P.C.E. sera sauvegardé en dépit de la prolifération actuellement à Dakar, de ces sociétés privées dont a parlé mon collègue Ibrahima BEYE et qui enfreignent le règlement postal.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

-----

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Boubacar SECK.

MONSIEUR BOUBACAR SECK

-----

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, lors des travaux de la commission de l'Information, je vous avais fait part de l'essentiel de mes préoccupations. N'eût été l'omission, dans le rapport, d'un problème extrêmement important que j'avais soulevé je n'aurais pas jugé utile de reprendre la parole en séance plénière. Il s'agit des rumeurs qui circulent sur la privatisation de la SIDEC. Je disais que si l'Etat avait décidé de se désengager de certains établissements publics ou para publics, c'est suite à leur mauvaise gestion, alors que la SIDEC et TéléSénégal ont toujours été cités en exemple sur ce plan-là. Il s'y ajoute un élément que nous devons prendre en considération et qui concerne <sup>la SIDEC</sup> en tant que support du message culturel que votre département et d'autres ont pour mission de vulgariser auprès du peuple. Par conséquent, rien ne justifie, à mon avis, la privatisation de la SIDEC.

Je profite de l'occasion pour souligner les performances manifestes de notre quotidien "le Soleil" dont les prises de position de son PDG, Monsieur Bara DIOUF, face aux problèmes qui secouent le monde, sont objectives et courageuses. Il en est de même de ses collaborateurs. Il est heureux aussi que le "Soleil" ait des bureaux de vente à l'extérieur.

Je terminerai en exprimant, au Chef de l'Etat, notre gratitude et celle du peuple pour les efforts déployés en direction de Caire 86 et ceux qui le seront, à coup sûr, au prochain "Mundial". Je vous félicite, Monsieur le Ministre, de<sup>la</sup> constance, du sérieux, de la compétence et de l'efficacité avec lesquels vous appliquez la politique définie par le Chef de l'Etat. Enfin, je prodigue mes encouragements à vos principaux collaborateurs, avec une mention spéciale à Sokhna DIENG dont la promotion a été le résultat de tant d'années de conviction profonde pour une profession qu'elle aime tant.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

La parole est à notre collègue Abdelkader SABARA.

Monsieur Abdelkader SABARA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, compte tenu du temps qui nous est imparti, je me contenterai de poser trois questions à Monsieur le Ministre.

La première concerne l'intégration de certains fonctionnaires de l'ORTS à la Convention des journalistes.. Comme vous le savez, je représente l'Assemblée nationale au Conseil d'administration. Ce problème ne date pas d'hier ; beaucoup de cas ont été réglés, seulement il reste encore d'autres qui sont dignes d'intérêt.

S'agissant des techniciens et des ingénieurs qui sortent de la même école, donc munis du même diplôme mais qui ne sont pas de la même hiérarchie, je pense que cela frôle un peu l'injustice.

La deuxième question est relative à la Société nationale de Promotion cinématographique. Certains artistes et cinéastes se plaignent souvent de l'assistance assez modique qu'elle prodigue. Or, l'une de ses missions premières, c'est d'aider à la production cinématographique. Selon les rumeurs, elle assisterait davantage les non-nationaux. Je voudrais être édifié là-dessus.

Ma dernière question a trait à la collaboration de la SIDEC et de TELESENEGAL. La SIDEC, qui est responsable de toute l'industrie cinématographique au Sénégal, devrait prêter de bons films à la télévision, ce qui lui permettrait d'améliorer ces programmes et nous éviterait de revoir les mêmes pièces à l'émission "au théâtre ce soir" ou "Daray Kocc".

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Serigne DIOP.

Monsieur Serigne DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, vous n'ignorez pas notre point de vue au sujet de la Radio et de la Télévision en tant qu'outils indispensables au développement de la nation en général et de la démocratie en particulier. Aussi, est-il inutile de revenir sur ce vieux débat.

S'agissant maintenant de vos services, il nous plait de faire des suggestions à propos de la SIDEC et de la SONATEL. Nous pensons, et certains l'ont déjà dit, que la SIDEC, au-delà de l'aspect financier, a un rôle fondamental à jouer sur le plan culturel. Nous reconnaissons les efforts qui ont été consentis en faveur de ces sociétés nationales et estimons que l'Etat ne devrait pas se désengager de ce secteur.

En ce qui concerne la SONATEL, nous saluons ses performances qui, semble-t-il, sont liées aux compétences de son directeur que nous félicitons. Ce domaine, du reste coûteux, est fondamental dans le monde d'aujourd'hui, à cause de la haute technicité qu'il implique et de la possibilité qu'il offre aux grandes puissances d'influencer, de manière significative, ce qui se fait dans les autres pays du monde. Nous encourageons donc le gouvernement à poursuivre ses efforts en direction de la SONATEL pour qu'elle puisse être à la hauteur de nos ambitions.

Je terminerai en attirant l'attention de Monsieur le Directeur de la SONATEL sur la nécessité de prendre des mesures urgentes, car la saison des pluies approche, et tout le monde sait que c'est l'ennemi n° 1 du téléphone.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

-----

La parole est à notre collègue Elimane KANE.

MONSIEUR ELIMANE KANE

-----

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, les Sénégalais savent les nobles efforts que vous déployez en vue d'amener les structures de votre département à une dimension internationale. Il ne se passe pas une semaine sans que vous n'alliez négocier avec les pays amis et les organismes internationaux, afin que votre département puisse jouer efficacement le rôle qui est le sien. Et nous avons eu à saluer la restructuration de votre ministère ainsi que la création de l'OPCE et de la SONATEL. Nous avons espéré que ces rempliraient véritablement leur mission à l'intérieur du pays, malheureusement, tel n'est pas le cas. Depuis plus d'un an déjà, le téléphone de la région du Nord, n'est fonctionnel que deux jours sur sept. Les usagers sont déçus, parce qu'ils pensaient qu'avec la restructuration, les postes desservies par l'OPCE pourraient être automatisées et non coupées du reste du pays.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que la poste, depuis un certain temps, n'arrive plus à honorer ses engagements quant au paiement des mandats; il arrive souvent que des gens venus des coins les plus reculés, passent la nuit à l'intérieur de la poste afin de pouvoir être servis dès la première heure ou résident des semaines durant dans des

.../...

localités assez proches pour percevoir leur mandat. Les émigrés préfèrent maintenant envoyer de l'argent à leur famille par le biais des banques ou des voyageurs. Je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de remédier à cette situation afin que les structures que vous animez soient populaires au niveau des usagers.

Je termine par le centre de réémission de Ourossogui. Au moment où l'on parle de l'après-barrage et des langues nationales, je crois que l'heure est venue de redynamiser ce centre pour qu'il puisse jouer son rôle d'éducation et de formation des populations.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

-----  
La parole est à notre collègue Thierno SAMB.

MONSIEUR THIerno SAMB

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, vous êtes resté sourd aux nombreuses formes de protestations de l'opposition tendant à mettre fin à la discrimination dont elle est quotidiennement l'objet au niveau des médias. Nous aurions pu, ce soir, garder le silence, mais nous continuons toujours à espérer, car le jeu en vaut la chandelle ; la démocratie exige beaucoup de patience et de persévérance.

Monsieur le Ministre, le Sénégal compte actuellement quinze partis d'opposition et un parti au pouvoir. Cependant, on entend rarement parler des formations publiques de l'opposition ; de nombreux Sénégalais ignorent tout des activités qu'elles mènent. Nous avons eu à déplorer, ici, le blocage de certains de leurs communiqués de presse ; ceux qui avaient la chance de passer étaient censurés, donc vidés de leur contenu. Nous en avons donné une preuve éclatante dans cette même salle. Aujourd'hui, c'est le black-out total. Parallèlement nous constatons que les médias de l'Etat sont utilisés pour diffuser des communiqués de réunion, des avant-premières de manifestations et des résolutions de comités de soutien. Ce qui est inquiétant, c'est de refuser à l'opposition un droit fondamental et de l'accorder à des mouvements dont on ignore véritablement leur place dans les dispositions constitutionnelles qui régissent la vie politique dans notre pays. C'est une atteinte très grave à la démocratie. Beaucoup de Sénégalais se demandent si le gouvernement n'essaie pas de remettre en cause les acquis démocratiques. L'Assemblée nationale a voté récemment une loi sur les sondages d'opinion donnant ainsi à la liberté d'expression un coup assez

sérieux qu'aggraverait tout à l'heure, le vote du projet de la n° 23/86 relatif à la presse. C'est un vieux problème qui n'a pas encore été résolu. Tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction, nous reviendrons toujours sur ce débat.

Je voudrais maintenant poser deux questions ponctuelles.

La première est relative à la couverture par la télévision, de certaines régions, notamment celle de Kaolack. Nous avons appris que le gouvernement avait débloqué des fonds pour permettre aux Sénégalais de mieux suivre le Caire 86. Mais la réception des images des matchs qui se jouaient le jour n'était pas tellement bonne. Avez-vous pris des dispositions pour assurer une meilleure couverture à l'avenir ?

La deuxième question est liée à l'automatisation du téléphone. N'est-il pas possible de l'étendre jusque dans les chefs-lieux de département, car il faut souvent passer par l'inter pour avoir, de Dakar, Kaffrine ou Nioro, et l'attente est parfois très longue.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Babacar SALL.

MONSIEUR BABACAR SALL

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Nous ne dirons jamais assez que malgré les cris de sirènes, la démocratie, dans notre pays, est irréversible. Certaines interventions ne nous ont pas surpris ; nous en sommes désormais familiers. Tout parti désireux d'avoir une assise populaire devra se frotter à la base. Il appartient au peuple sénégalais de juger si tel est représentatif ou si tel est digne de sa confiance. S'il y a des partis d'opposition qui ne sont pas connus,

ce n'est ni à la radio, ni à la télévision de leur servir de moyens de propagande. (Applaudissements PS) C'est de l'utopie! Mon cher Collègue, nous sommes de ceux qui pensent que le Ministre de la communication ne devrait pas répondre à votre intervention. Un parti en pleine dislocation ne mérite pas qu'on le soutienne.

Monsieur le Ministre, vous avez notre appui, et nous vous félicitons, car vous êtes l'un des meilleurs soutiens de la politique du Président Abdou DIOUF, n'en déplaise aux mauvaises langues. (Applaudissements PS). Nous vous encourageons à aller de l'avant.

Je voudrais poser une seule question. Pouvons-nous espérer avoir la retransmission du "Mundial" qui demeure une préoccupation de presque toute la population.

Je terminerai en vous remerciant, au nom des populations de mon village, d'avoir été fidèle à la promesse que vous nous aviez faite il y a deux ans.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

La parole est à notre collègue Bacary TAMBA.

Monsieur Bacary TAMBA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers collègues,

Monsieur le Président, nous ne répéterons jamais assez que certains collègues ne vont à la base que pour demander des voix leur permettant de siéger à l'Assemblée ou se faire réélire après épuisement de leur mandat.

Ceci étant, je voudrais, s'agissant de la collaboration entre le cinéma et la télévision, suggérer qu'elle soit renforcée afin d'impliquer les professionnels du cinéma à la production de téléfilms ou autres dramatiques susceptibles de vulgariser les traditions dont s'inspirent les troupes amateurs des régions.

Monsieur le Ministre, nous étions heureux d'apprendre, lors d'une de vos émissions à la radio, que nous aurions, dans peu de temps, un centre émetteur de télévision pouvant couvrir la région de Ziguinchor, une partie de la Gambie, de la Guinée Bissau et même de Kolda. Mais nous sommes inquiets, parce que le rapport n'en a pas fait état. Nous souhaiterions que ce ne soit qu'une omission, car la population de Ziguinchor y attache une grande importance.

D'autre part, la démographie sans cesse croissante de Ziguinchor exige la construction d'un nouveau bureau de poste à Nema ou à Lyndiane. Ceci éviterait aux usagers de passer des nuits entières à attendre au niveau de la poste pour percevoir les mandats qu'on leur envoie de l'étranger. La distribution du courrier accuse

également du retard, parce qu'il n'y a qu'un seul facteur.

Je terminerai, Monsieur le Ministre, en vous renouvelant notre soutien n'en déplaise aux mauvaises sirènes de l'autre côté de la place Sowéto.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est au dernier orateur inscrit, notre collègue le Président Thierno DIOP.

Monsieur Thierno DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, étant membre de la commission des Finances et des Affaires économiques, je suis donc co-auteur des félicitations qui vous ont été adressées à vous et à vos collaborateurs.

Je ne voudrais pas aborder le problème de la démocratie car elle n'est pas liée, à mon avis, à la diffusion ou à la censure de certains communiqués de presse. Sur ce plan-là, je crois que la cause est entendue après la brillante intervention de notre jeune collègue Babacar SALL. Je m'en vais vous raconter une anecdote. Au cours de l'émission "Loisirs Dimanche", Oumar DIA a demandé en wolof à une petite fille, pas plus haute que trois pommes : "waw yow, lu la fi indi ?". Et elle de répondre : "buga siiw". Je voudrais dire à notre collègue Thierno SAMB que s'il veut être populaire, ce n'est pas par le truchement des communiqués à la radio et à la télévision.

Ceci étant, je parlerai maintenant des langues nationales. Soyez assuré, Monsieur le Ministre que ce n'est pas une critique, parce que nous savons les efforts que vous ne cessez de déployer à la tête de ce département pour trouver un juste milieu. On a l'habitude de dire que vous avez une mission culturelle qui consiste à informer, éduquer et distraire. Cela nécessite une intercommunication afin que celui qui reçoit le message le comprenne et à ce titre les langues nationales jouent un rôle important à la radio et à la télévision. C'est au niveau de cette dernière que se pose un problème. Lors d'un conseil interministériel, le Chef de l'Etat recommandait à vos services d'atteindre les 60 % dans l'utilisation des langues nationales. Je n'ai rien contre le français que nous utiliserons encore longtemps, car c'est un moyen de communication international. Mais je crois qu'il y a lieu de faire un effort. Et la solution serait peut-être de créer une deuxième chaîne qui permettrait d'atteindre les 60 %.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole.

Monsieur Christian VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais réparer quelques omissions au rapport.

A la page 215 il faudra ajouter ceci : "Vos commissaires ont tenu à féliciter le Gouvernement pour la couverture télévisuelle des compétitions du Caire 86. A cet égard, ils remercient les journalistes sportifs qui ont en commun le prénom de Laye, qui, à l'occasion du Caire 86, n'ont pas ménagé leurs efforts et leurs talents pour informer les Sénégalais. Enfin, ils saluent, en la no-

.../...

mination de Madame Sokhna DIENG à la tête de la Télévision, la promotion de la femme sénégalaise. Vos commissaires ont remercié le Ministre pour l'émetteur de Ziguinchor qui aura, a-t-il assuré, la même puissance que celui de Thiès".

A la page 218, je vous demanderai d'ajouter : "La SIDEC n'est pas à l'ordre du jour a répondu le Ministre pour apaiser les inquiétudes de vos commissaires exprimées à ce sujet".

A la page 222, il faudra lire : "la possibilité d'utiliser le réseau transpac ou tout autre réseau susceptible de mettre à bas tarif le transport des informations vers le Sénégal, du Sénégal vers l'étranger et à partir des banques de données extérieures vers le Sénégal".

Je vous remercie.

Monsieur le Président

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux différentes questions.

Monsieur le Ministre de la Communication

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Monsieur le Président, je vais tenter de répondre, avec le maximum de précisions possibles, aux honorables députés qui ont bien voulu intervenir dans ce débat.

Je voudrais, auparavant, vous remercier, Mesdames et Messieurs les Députés, pour le soutien constant que vous n'avez jamais cessé d'apporter au gouvernement dans la conduite de la politique définie par le Chef de l'Etat dans le domaine de la Communication. Nous vous renouvelons notre disponibilité à poursuivre ce dialogue fécond au sein de cette Assemblée qui est notre fierté à tous.

Monsieur le député Yata KONATE est revenu sur un certain nombre de problèmes ponctuels qu'il nous avait soumis il y a quelques temps. Je commencerai par le téléphone au bureau de poste de Diawara. Il ne s'agissait pas d'une promesse, mais d'un engagement que nous allons honorer. A la suite de la restructuration du secteur des télécommunications intervenue l'année dernière, nous avons d'autres priorités, en l'occurrence la mise en place de nouvelles structures et la définition de nouvelles stratégies. Mais toujours est-il que le matériel qui a été commandé par la SONATEL, qui a pris le relais de l'ex OPT, est déjà disponible et sera installé incessamment à Diawara.

.../...

En ce qui concerne les populations du Boundou, nous souhaitons vivement qu'elles puissent avoir une émission qui leur soit spécifique. Le principal souci du gouvernement c'est le respect de l'unité culturelle de notre pays dans sa diversité. Mais l'ORTS fait partie intégrante du secteur para-public pour lequel a été définie une politique qui correspond à la politique générale de rigueur budgétaire et aux nouvelles orientations dans ce domaine précis. Donc, en attendant la création de cette émission propre à la région culturelle du Boundou, nous vous demanderons de bien vouloir mettre à la disposition du Directeur de la Radio diffusion des hommes et des femmes prêts à apporter leur collaboration sur le plan de la production extérieure.

S'agissant de l'automatisation de la région de Tambacounda, je pense que la réponse se trouve dans le rapport de la commission des Finances et celui de la commission de l'Information et des Télécommunications. Les bailleurs de fonds, qui font confiance à notre pays, nous ont confirmé, il y a deux jours, que les conclusions auxquelles nous avons abouti à Washington, le 16 avril 1986, seront effectives le 10 juin. D'ailleurs, une des clauses suspensives a été remplie avant hier par le Ministre de l'Economie et des Finances. Par conséquent, nous pouvons dire que ce dossier est clos et que l'automatisation de cette région interviendra dans le délais prévus : 1988/1989.

En ce qui concerne la construction des bureaux de poste de Missirah et de Makakoulibantan, elle ne figure pas encore dans nos priorités. En effet, nous voulons optimiser ce qui existe, le rentabiliser au maximum avant de procéder à de nouveaux investissements. Des journées d'études ont été consacrées à la relance de la poste sénégalaise ; nous pourrons vous donner une réponse définitive lorsque le gouvernement aura exploité leurs conclusions et pris une décision.

Monsieur le député Fily SADI AKHOU a posé la question de savoir s'il existe un programme de téléphone rurale. Je réponds par l'affirmative. Autant le Sénégal veut être au diapason des nouvelles technologies en matière de communication puisque le monde moderne est ce qu'il est, autant nous sommes conscients qu'il faut d'abord régler les problèmes particuliers avec lesquels nos citoyens sont confrontés dans les campagnes, les régions et les départements. La société des télécommunications a effectivement un programme très important de téléphone rurale qui doit être mis en oeuvre au cours de cette année 1986. Ensuite nous évoluerons progressivement dans telle ou telle région. Mais au stade actuel de ce programme, il serait inopportun de préciser la part qui reviendrait à celle de Tambacounda ou à une autre.

S'agissant de la vacation à la poste de Kédougou, nous en avons pris bonne note. Nous verrons comment résoudre ce problème auquel vient s'ajouter celui du personnel de l'OPCE et de la SONATEL qui aura à assurer cette vacation. Je pense que ces questions particulières trouveront leur réponse dans la convention de service réciproque qui sera signée entre l'OPCE et la SONATEL.

Monsieur le député Abdoulaye Niacar NIANE a souvent fait état, même hors de l'enceinte de l'Assemblée nationale, des liaisons téléphoniques Ndiagianao-Mbour, Fissel-Mbour, etc. Elles fonctionnaient normalement il y a quelques temps. Tel n'est pas le cas actuellement. L'explication est purement technique. Les liaisons téléphoniques étaient assurées par des fibres en cuivre prises par certains Sénégalais pour d'autres raisons. C'est pourquoi nous avons décidé de les remplacer par des matières qui ne répondent pas toujours à ces sollicitations. La situation que vous avez décrite, Monsieur le Député, persistera encore un peu, parcequ'il ne servira à rien de recourir aux fibres en cuivre tout en sachant qu'ils seront volés le lendemain. C'est un problème d'ensemble qui ne se pose pas au seul département de Mbour.

Monsieur le député Sogui KONATE a soulevé une question importante : celle du monopole de l'exploitation postale. J'en profite également pour répondre à Monsieur le député Ibrahima BEYE. Ce problème comporte deux aspects. Le premier c'est qu'il existe des sociétés commerciales qui sont libres d'exercer leurs activités professionnelles dans un pays de droit. Le deuxième aspect, c'est que dans leur secteur d'intervention, la loi a concédé à l'Office des Postes et de la Caisse d'Epargne un monopole d'exploitation postale. Tant que les dispositions légales seront respectées, ces sociétés pourront mener leurs activités, il leur faut cependant une autorisation du Ministre chargé de la Communication. Pour le moment, le gouvernement n'en a pas délivrée. Vous avez dû remarquer que depuis quelques temps l'O.P.C.E. réagit de façon vigoureuse afin de faire respecter les dispositions de la loi et du règlement. Nous l'encourageons vivement à aller de l'avant. S'il n'a pas toujours les moyens de remplir ses obligations dans le domaine précis du courrier accéléré international, il lui sera loisible de négocier une concession à ces sociétés moyennant une rémunération à juste prix. Notre souhait c'est de mettre l'O.P.C.E. dans des conditions optimales, indispensables à la rentabilisation de ses prestations de services.

Je voudrais assurer à Monsieur le député Ibrahima BEYE que le film "Thiaroye 44" fait partie de nos préoccupations. Le changement intervenu à la direction de la S.N.P.C. - la société nouvelle de Promotion cinématographique - a eu comme conséquence un certain retard dans la programmation qui avait été déjà arrêtée. Mais les organes délibérant de la SNPC, en particulier le conseil d'administration, avait pris effectivement le 11 février 1985, des mesures tendant à poursuivre cet important projet auquel le gouvernement attache beaucoup d'importance. C'est vous dire que le film "Thiaroye 44" sera réalisé avec le budget initialement prévu.

Je remercie Monsieur le député Boubacar SECK d'avoir rectifié le rapport. Le Rapporteur général a réparé l'omission. Je confirme que le Gouvernement sénégalais n'a pas encore envisagé, dans le cadre de la nouvelle politique relative au secteur parapublic, de privatiser la SIEEC. Il entend la maintenir dans sa double mission de détentrice du monopole de l'importation de films cinématographiques et de distribution, missions à la fois commerciale et culturelle. Par contre nous aurions souhaité voir de nombreux opérateurs économiques sénégalais s'intéresser à l'exploitation des salles de cinéma, car c'est un secteur important du point de vue de l'activité économique. Ils pourraient contribuer ainsi au développement culturel de notre pays, tout en faisant des investissements rentables. La SIEEC et les pouvoirs publics seraient disposés à leur apporter l'assistance et les facilités nécessaires.

Je réitère mes remerciements à Monsieur le député Boubacar SECK pour les encouragements qu'il a adressés au "Soleil" et à ses responsables, mais surtout pour la gratitude qu'il a bien voulu exprimer à l'endroit du Chef de l'Etat, le Président Abdou DIOUF, suite aux efforts déployés à l'occasion du Caire 85 et qui ont satisfait la majorité des Sénégalais. Bien entendu, dans ce domaine technique de transmission, il y a toujours des aléas, mais je pense qu'ils ont été maîtrisés avec autorité.

En ce qui concerne Mexico 86, le gouvernement a donné les mêmes directives; notre télévision comme notre radiodiffusion nationale seront à la disposition des Sénégalais pour leur permettre de suivre cette manifestation sportive mondiale.

Monsieur le député Abdel Kader SABARA est revenu sur un vieux problème non pas d'intégration de certains fonctionnaires, mais de certains agents de l'ORTS dans la Convention collective des journalistes et techniciens assimilés. La solution se trouve dans la Convention même qui comportait des dispositions dans le temps. Des tests d'intégration ont été organisés à la suite desquels des mesures d'application ont été mises en oeuvre par les autorités de l'ORTS. Nous pensons que c'est une question qui devrait être considérée comme résolue. Naturellement, les droits liés à de telles mesures seront examinés conformément à la législation en vigueur dans notre pays.

S'agissant des ingénieurs et techniciens qui seraient dans des hiérarchies différentes, je crois que là aussi, c'est un problème d'interprétation des textes. Un ingénieur ou technicien supérieur est recruté par l'ORTS conformément aux dispositions de la Convention qui exige l'obtention d'un diplôme reconnu comme tel ou la réussite aux tests organisés pendant la période transitoire. Mais s'il y en a parmi eux qui remplissent des responsabilités particulières, ils sont à un niveau qui n'est pas nécessairement identique pour tous. Par exemple, un administrateur civil, breveté de l'ENAM, est intégré dans le corps des administrateurs civils ; mais s'il est nommé préfet, il n'est plus au même niveau, dans l'ordonnement administratif qu'un autre administrateur civil. L'ingénieur est régi par le statut particulier de ce corps ; si l'Exécutif, en vertu de son pouvoir discrétionnaire de nomination, lui confie des responsabilités, il a une position particulière. C'est à ce niveau peut-être que se situent les distorsions que l'on retrouve chez tous les travailleurs régis par le statut général de la Fonction publique, celui d'un corps particulier ou le Code du travail s'il s'agit du secteur privé. Elles s'expliquent par l'importance des responsabilités qu'un chef d'établissement confie à un employé selon des critères objectifs et non subjectifs qu'il est le seul à pouvoir apprécier.

cier et qui ont trait à la compétence, au sérieux, à la rigueur et aux connaissances techniques. D'autre part, le Gouvernement sénégalais, par l'intermédiaire du Ministre de la Communication, s'intéresse d'une façon spécifique à la situation des ingénieurs et techniciens de l'ORTS. Cela s'est traduit par un relèvement important de la qualification des cadres de cet établissement en vue d'améliorer ses prestations.

En ce qui concerne la S.N.P.C., je ne partage pas le point de vue des cinéastes qui ont estimé qu'elle assistait davantage les non-nationaux. Ce serait un paradoxe puisque cette société a été créée pour aider les cinéastes sénégalais à produire afin que notre pays retrouve la place qui était la sienne dans la production cinématographique des années 1960-1970. La S.N.P.C., au lieu d'être une caisse de distribution d'argent, devrait plutôt tendre vers des prestations de service, l'assistance-conseil et la participation au financement de projets de films importants et rentables, conformément aux règles commerciales qui la régissent. C'est dans cette voie là que nous nous orientons pour le plus grand bien des cinéastes dans le but de les amener à faire encore preuve de rigueur comme ils l'ont montré d'ailleurs lors des journées d'études consacrées au cinéma sénégalais. Tels sont les objectifs de la SNPC que le gouvernement soutient. Il a décidé la création d'un Centre de production audiovisuelle chargé de mettre à la disposition de cette société les moyens techniques adéquats pour la production tant de films sénégalais destinés à la télévision que de films de 16 ou 35 mm. Ce centre apportera aux cinéastes sénégalais l'appui logistique qui leur a souvent fait défaut étant donné le coût.

S'agissant de la collaboration Sidec-Télévision, elle sera encouragée ; cela ne signifie pas que la SIDEDEC prêtera des films à la télévision. Cette éventualité n'est pas envisageable pour des raisons d'ordre technique et commercial. La SIDEDEC projette des films

de 16 mm ou de 35 mm, alors que la télévision travaille actuellement surtout sur vidéo ; mais il n'est pas impossible qu'elle puisse utiliser des 16 mm. Par ailleurs la SIDEC doit gérer des ressources, en rentabilisant au maximum ses achats de films, ses investissements et ses équipements. Or, si elle prête gratuitement à la télévision les films qu'elle acquiert à des coûts importants à l'extérieur ou sur le plan intérieur, elle défie toutes les lois commerciales et économiques. Mais l'un n'excluant pas l'autre, le gouvernement a placé ces deux structures sous la même autorité politique, et je suis sûr qu'elles vont collaborer étroitement et efficacement. Cette question figure dans les conclusions des journées d'études sur le cinéma.

Monsieur le Président, je voudrais, avec votre permission, ne pas aborder le débat sur l'émission du mardi intitulé "au théâtre ce soir". Beaucoup de Sénégalais aiment ce programme, d'autres préfèrent les dramatiques sénégalais comme "Daray Kocc" etc.

En ce qui concerne la rediffusion des programmes, c'est parce qu'il y a de moins en moins de création. Mais nous sommes en contact avec les créateurs pour résoudre ce problème.

Toujours est-il que même dans les pays développés - Etats-Unis, France par exemple - la rediffusion de films à la télévision est normale et dépend de la périodicité - un an, trois ans cinq ans - ainsi que des moyens de l'audio-visuel dont il est question.

Je remercie le député Serigne DIOP. La radio et la télévision, j'en conviens avec lui, jouent un rôle très important dans la vie démocratique d'un pays. C'est pourquoi l'ORTS tente de maintenir le maximum d'équilibre en tenant compte des sensibilités des Sénégalais, de notre expérience, de la réalité politique du moment et surtout de la mission fondamentale de service public assignée à ces deux structures. Je partage également son analyse sur la SIDEC et lui confirme que l'Etat ne se désengagera pas de ce secteur. J'ai déjà expliqué pourquoi.

En ce qui concerne la SONATEL, je suis tout à fait d'accord avec Monsieur le député Serigne DIOP d'autant que notre souci c'est de désenclaver les régions, les départements, les communautés rurales et les arrondissements. Le Sénégal, depuis bientôt cinq ans est l'un des pays africains les plus attachés à l'utilisation des technologies nouvelles en matière de communication. Les télécommunications internationales du Sénégal sont un exemple de vigueur, et nous allons poursuivre dans cette voie.

C'est ce qui explique la tenue de réunions particulières avec les bailleurs de fonds sur les projets de télécommunications et les grands efforts consentis par le gouvernement sous l'égide du Président Abdou DIOUF pour hisser ce secteur au rang des priorités dans le plan de développement économique et social. Nous allons en même temps mettre la SONATEL dans les conditions les plus favorables possibles pour lui permettre de réaliser le programme qui lui a été fixé. Ainsi, les mois de juillet, août et septembre ont déjà fait l'objet d'une prévision très sérieuse dans ce domaine.

Monsieur

Je remercie/le député Elimane KANE. Je pense que les problèmes de téléphone, dans la région de Saint-Louis, sont relativisables. L'explication technique c'est que cette région a été la première, après celle de Dakar, à être automatisée dans le cadre du projet axe nord dont nous avons évalué la fiabilité sur le plan technique ; il y a quelques imperfections au niveau de la construction même des appareils et des équipements. C'est la raison pour laquelle un projet de réhabilitation est en cours d'exécution puisqu'il figurait déjà dans le programme de la réunion des bailleurs de fonds de

décembre 1984 à Paris. D'autre part, les difficultés signalées ne concernent pas la région en tant que telle, c'est-à-dire Saint-Louis, Podor, Matam, Dagana et Richard Toll, mais des zones situées dans les arrondissements de Saldé, Cascas, Thilogne et Kanène. Des solutions seront trouvées dans le dossier précité.

S'agissant de la poste qui n'a pas honoré ses engagements en matière de paiement des mandats, je dois avouer que c'est une question assez complexe à laquelle le gouvernement a déjà apporté des réponses et des solutions satisfaisantes, compte tenu de la situation générale de notre économie et de nos finances, et de nos rapports avec certains pays amis. A ce sujet, je crois qu'il est important de savoir qu'à la fin de l'année 1984, les créances des pays africains s'élevaient à 12 milliards de francs CFA. Quand un émigré sénégalais, ou simplement un citoyen, envoyait un mandat au Sénégal, le paiement s'effectuait dans n'importe quel bureau de poste du territoire national. Il se trouve que dans la réglementation des échanges de mandats, des balances sont établies selon une périodicité particulière avec une confrontation d'écritures financières. Bon nombre de pays ayant déjà bénéficié du paiement des mandats émis, ne remboursaient pas au Sénégal. La poste, agissant au nom du trésor public sénégalais dont il est le correspondant, payait les mandats en attendant l'arrivée des liquidités déposées dans le bureau de poste étranger. Les créances se sont ainsi accumulées. Lorsque nous avons constaté que cette situation était préjudiciable à nos finances publiques, nous avons, dans le cadre de la coopération internationale et de la solidarité interafricaine, exigé le respect des intérêts réciproques. Nous avons suspendu toutes les relations-mandats du Sénégal avec les pays débiteurs et engagé des procédures. Nous avons signé, soit au niveau des gouvernements, des établissements publics, des offices des postes et télécommunications, des protocoles d'accord avec des échéanciers de règlement. Certains Etats ont respecté rigoureusement leurs engagements quelles que soient leurs difficultés internes ; nous avons alors rétabli les relations. Mais tel n'est pas le cas pour d'autres, malgré leur bonne volonté. Parallèlement, le trésor public sénégalais met à la disposition de nos bureaux de poste des liquidités afin qu'ils puissent payer les mandats émis encore par les Sénégalais qui sont dans des pays avec lesquels nous entretenons des relations postales. Au cours de l'année 1985, plusieurs

réunions se sont tenues avec le ministère de l'Economie et des Finances, et des programmes presque hebdomadaires ont été élaborés en vue de régler ces problèmes. La situation s'est améliorée.

En ce qui concerne les créances du Sénégal sur les Etats débiteurs, elles se chiffrent aujourd'hui à moins de 6 milliards. C'est le résultat des multiples efforts que nous entendons poursuivre.

Voilà les précisions que je voulais apporter pour une bonne maîtrise de cette question à laquelle le Chef de l'Etat et son gouvernement attachent une importance particulière pour des raisons socio-économiques. Ceux des émigrés qui ont choisi les voies parallèles commencent à le regretter parce que ce n'est pas du tout sûr.

S'agissant du centre de réémission de radiodiffusion de Ourosogui, ce n'est pas un centre de production comme son nom l'indique la vocation première de ces infrastructures, qui avaient été installées par le gouvernement dans les années 1970, était d'améliorer l'écoute de la radiodiffusion dans les zones difficiles d'accès. Ce sont des centres de reprise. Nous avons envisagé en 1984/1985, leur transformation en centres de production. Le dossier est toujours d'actualité mais il ne figure pas parmi les priorités, puisqu'à l'heure actuelle, toutes les stations régionales de radiodiffusion fonctionnent correctement, et la chaîne nationale couvre l'ensemble du territoire sénégalais. Faisant la politique des moyens de l'ORTS et de l'Etat, nous avons choisi la voie qui nous paraissait la plus efficace pour le moment.

Je remercie Monsieur le député Thierno SAMB. Je lui dirais simplement que nous avons tous beaucoup de respect pour les Députés; jé ne souhaiterais donc pas engager un débat politique ou une polémique stérile. Nous devons être fiers de ce qui se fait ici en matière d'information de nos compatriotes, de respect de toutes les sensibilités politiques qui s'expriment et de notre attachement au caractère irréversible de cette option démocratique. La radiodiffusion et la télévision ont une mission de services publics d'information et d'éducation. D'autres voudraient les transformer en instruments d'agitation politique - ce qui serait pernicieux - en oubliant que nous sommes dans une démocratie pluraliste multipartisane; le Sénégal compte quinze partis politiques d'opposition et un parti au pouvoir. J'ai eu la chance, grâce à la confiance du Président de la République d'appliquer le décret portant répartition du temps d'antenne pendant la campagne électorale de 1983. Depuis lors, il y a des partis dont nous n'avons jamais reçu de communiqué. Peut-être qu'ils n'existaient que pour cette période-là. Il nous est difficile de faire leur propagande par le biais de la radio et de la télévision. En outre, si nous voulons conforter et consolider cette démocratie, il faudrait que nous ayons le sens de l'équilibre et de la mesure. Cela veut dire que certaines déclarations

.../...

politiques radiodiffusées ou télévisées ne profitent pas aux Sénégalais, même pas à ceux qui les font. Je me dois par conséquent, puisque j'assume également des responsabilités d'ordre public, de ne pas favoriser le désordre et de veiller à la paix, à la stabilité et à la cohésion de notre pays. Nous ne faisons pas d'obstruction contre tel ou tel parti politique, car nous sommes persuadés que ce sont les masses et non la radio ou la télévision qui font et défont les partis, parce qu'elles sont la source du pouvoir et de la légalité. Nous continuerons ainsi, sans discrimination aucune, tout en nous rappelant que le suffrage universel est le baromètre souvent évoqué dans la détermination des critères de représentativité. Une fois qu'il s'est exprimé, une majorité se dégage pour gouverner et une opposition pour s'opposer. Cette réalité devrait se refléter dans la vie politique et publique de notre pays. Monsieur le Député, veuillez nous accorder un minimum de patriotisme, parce que je ne crois pas que vous en ayez l'exclusivité. Nous n'avons aucun intérêt à bloquer des Sénégalais honnêtes et de bonne foi.

tente

Le gouvernement tente-t-il de couper court à la démocratie ? Il n'a aucune raison de le faire. Au contraire. Le Chef de l'Exécutif vous a soumis, au mois de mai 1981, un projet de réforme constitutionnelle supprimant toute barrière à l'expression démocratique dans notre pays. Je ne pense pas que ce même gouvernement moins de dix ou cinq ans après, ait considéré cette belle et ardente expérience comme périlleux. Il est décidé à la maintenir et la consolider, dans la mesure où elle correspond au souhait de notre peuple. Loin de nous l'idée de la remettre en cause. Le Ministre de l'Intérieur vous a dit, avec beaucoup plus d'autorité que moi, que la loi sur les sondages d'opinion est un pas important dans la construction démocratique au Sénégal. Nous sommes le seul pays, en Afrique, à avoir réglementé les sondages d'opinion.

Certains ne savent même pas ce que c'est. Il serait dangereux de laisser le soin, à des groupes politiques, financiers ou d'autres obédiences, de manipuler les opinions publiques sénégalaises par des sondages d'opinion fictifs. Un sondage nécessite des connaissances

.../...